

COMMUNIQUE DE PRESSE

Vendredi 21 juin 2019

Adoption du projet de loi d'orientation des mobilités à l'Assemblée nationale : Des avancées importantes pour une meilleure prise en compte des nuisances sonores

Le projet de loi d'orientation des mobilités a été adopté à l'Assemblée nationale le mardi 18 juin. La mobilisation des députés de la majorité parlementaire a permis l'introduction de plusieurs dispositions qui visent à assurer une meilleure prise en compte de l'exposition aux nuisances sonores.

Engagés depuis plusieurs mois contre la pollution sonore qui impacte le quotidien de près de 9 millions de Français, Madame Colboc, Madame Rossi, Madame Hammerer, et Monsieur Barrot, ont porté des amendements au projet de loi d'orientation des mobilités pour qu'il intègre cet enjeu crucial pour les territoires.

Cette mobilisation collective a permis plusieurs avancées importantes :

- Consécration de la pollution sonore dans le code de l'environnement, et de la nécessité de permettre à chacun d'évoluer dans un environnement sonore sain.
- Intégration des enjeux de lutte contre la pollution sonore dans le cadre de la stratégie de développement des infrastructures.
- D'ici 2020, définition d'une unité de mesure spécifique pour les nuisances vibratoires générées par les infrastructures de transports ferroviaires afin de fixer des seuils de vibration à respecter.
- Expérimentation pendant deux ans du contrôle automatique des véhicules bruyants par des radars acoustiques.
- Prise en compte des vibrations, des pics d'intensité et de la répétitivité du bruit dans les indicateurs de gêne due au bruit des infrastructures de transports ferroviaires.

Les députés poursuivent leurs travaux auprès des différents ministères pour que des mesures visant à lutter contre le bruit, véritable enjeu de santé publique, soient intégrées dans l'ensemble des politiques publiques.

Fabienne Colboc
Députée d'Indre-et-Loire

Laurianne Rossi
Députée des Hauts-de-Seine

Véronique Hammerer
Députée de Gironde

Jean-Noël Barrot
Député des Yvelines